



OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A CARACTERE ECONOMIQUE

Exploitation d'un espace restauration au sein de
l'orangerie du jardin des plantes de Caen

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES
AVANT LE LUNDI 13 AVRIL 2026 - 12h00

Visite obligatoire des installations (voir article f du présent RC) :

Afin de bien appréhender la configuration des lieux, une visite des installations sera organisée **le MARDI 31 MARS à 09h00.**

Aucune autre visite ne sera organisée.

La réponse électronique est obligatoire.

Aucune signature électronique n'est exigée au stade du dépôt du pli.

La signature sera exigée du seul exploitant retenu.

Sommaire

PREAMBULE	3
1. CADRE JURIDIQUE	5
2. OBJET DE L'AUTORISATION	5
3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION	5
a. Contenu du dossier de consultation	5
b. Mise à disposition du dossier de consultation	5
c. Remise des offres	6
d. Modalités de remise des offres	6
e. Critères de jugement des offres	7
f. Renseignements complémentaires	7
g. Calendrier prévisionnel à titre indicatif	8

PREAMBULE

Contexte :

Parc historique de 3.5 hectares, il est l'un des parcs majeurs du cadre de vie des caennais et des touristes. Le Jardin des Plantes a pour vocation d'exercer des missions botaniques, d'expérimenter les actions environnementales de la Ville en matière de biodiversité et de sensibiliser le public à l'environnement.

Le Jardin des Plantes accueille chaque année plus de 300 000 visiteurs. Il est classé au titre des monuments historiques, agréé Jardin Botanique de France et des Pays Francophones et labellisé Jardin Remarquable.



C'est aussi un parc de détente et de promenade avec des cheminements, des bancs et des aires de jeux, très apprécié des habitants et des enfants.



Son emplacement en hyper-centre en fait un des poumons verts du centre ancien. Nombreux sont les visiteurs à s'installer dans cet espace pour une pause déjeuner ou pour emmener les enfants et profiter des deux aires de jeux.

Le Jardin des Plantes accueille également l'institut botanique. Celui-ci fera l'objet de travaux durant la période d'avril 2026 à septembre 2027. Le parc reste ouvert durant les travaux.

Dans ce contexte, la Ville de Caen propose de mettre à disposition une partie de l'orangerie du Jardin des Plantes pour **une activité de vente de petite restauration salée et sucrée et de boissons non alcoolisées.**

Horaires d'ouverture du Jardin des Plantes :

Les horaires d'ouvertures du Jardin des Plantes sont les suivants :

Ouverture : tous les jours en semaine à 8h et le week-end et jours fériés à 10h.

Fermeture :

- du 1^{er} novembre au 28/29 février à 17h30
- du 1^{er} mars au 31 mars à 18h30
- du 1^{er} avril au 31 août à 19h30
- du 1^{er} septembre au 31 octobre à 18h30
- Parc fermé les 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Pour des raisons de service, de sécurité ou d'intempéries, tout ou partie du jardin des plantes peut être fermé momentanément au public (Arrêté n°A-2023-260 relatif au règlement des parcs, jardins et espaces verts).

Accès au site :

Le jardin est composé de trois entrées :

- Place Blot entrée principale
- Rue du 20^{ème} siècle
- Rue François Marescot

L'orangerie correspond à un point central du Jardin des Plantes.

Le candidat est averti que :

- Le Jardin des Plantes est un site classé. Les règles d'affichage publicitaire seront donc soumises à avis de la collectivité à l'intérieur et à l'extérieur du site.
- Le site est régi par le règlement des parcs et jardins (en annexe).
- **Les conditions de mise en œuvre et d'autorisation de l'activité doivent être réalisées par le candidat retenu auprès des autorités compétentes.**
- L'entreprise répondra aux caractéristiques d'un établissement recevant du public (ERP). Il appartient au candidat de satisfaire aux exigences réglementaires applicables au type d'ERP requis par l'activité.
- **Toutes les autorisations réglementaires requises eu égard l'activité doivent être obtenues avant l'ouverture au public, dont notamment les attestations de formation hygiène.**

1. CADRE JURIDIQUE

La présente procédure de consultation est organisée selon les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2122-1-1, en vue de la passation d'une convention d'autorisation d'occupation du domaine public.

2. OBJET DE L'AUTORISATION

L'autorisation d'occupation du domaine public sera délivrée pour une activité à caractère économique spécialisée **de vente de petite restauration salée et sucrée et de boissons non alcoolisées.**

L'activité comprend :

- La mise en place d'un comptoir d'accueil et de présentation des produits préalablement préparés,
- La vente de petite restauration froide ou à réchauffer, salée et sucrée et de boissons non alcoolisées
- Le service,
- L'évacuation des déchets et restes,
- La désinfection et l'hygiénisation des matériels mis à disposition du public ;
- L'entretien courant dont dépend l'attractivité du site.

La ville de Caen met à disposition de l'attributaire le mobilier suivant (photos en annexe) :

- Environ 20 tables et 35 chaises
- Parasols

La ville de Caen peut également mettre à disposition de l'attributaire le mobilier suivant (photos en annexe) :

- Deux banques de présentation 2.40x50cm de profondeur 85 cm de haut couleur blanc

Le projet de convention joint au dossier de consultation définit les caractéristiques essentielles de l'exploitation et notamment la durée, la redevance et les modalités de l'exploitation.

3. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

a. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent règlement de consultation
- Le projet de convention
- Un cadre de réponse technique et financier
- Les annexes techniques

b. Mise à disposition du dossier de consultation

Dès la publication de l'avis sur le site de la Ville, le dossier de consultation est mis à disposition gratuitement, par voie électronique, en accès direct sur le profil d'acheteur suivant <https://www.achatpublic.com>.

Le dossier de consultation n'est expédié ni par envoi postal ni par courrier électronique.

Pour télécharger le dossier de consultation, il est fortement recommandé aux candidats de s'identifier et d'indiquer clairement le nom de l'opérateur effectuant le téléchargement ainsi que l'ensemble des coordonnées nécessaires (adresse postale, numéro de téléphone et une adresse électronique valide) permettant, le cas échéant, d'établir de façon certaine une correspondance avec le candidat concerné.

Dans le cas contraire, la ville de Caen ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un défaut d'information et notamment des éventuels compléments ou modifications au dossier de consultation et réponses aux questions susceptibles d'être portées à la connaissance des candidats.

c. Remise des offres

Les candidats doivent remettre un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une présentation de l'entreprise :
 - o Nom commercial envisagé
 - o Forme juridique envisagée,
 - o Coordonnées complètes
 - o Une présentation des références et expériences similaires, et des qualifications du dirigeant dans le domaine
- Une présentation du projet, contenant a minima :
 - o Une présentation des installations et équipements :
 - Description des installations d'accueil envisagées avec projection visuelle (dessin ou photo montage) : plan de travail, comptoir d'accueil, ...
 - Plan des aménagements (comptoir de service, plan de travail, espace réfrigéré, espace pour réchauffer)
 - Liste du matériel envisagé et leur puissance électrique
 - Description des équipements annexes (chevalet, corbeilles, etc.)
 - o Un descriptif des modalités d'exploitation et des services proposés :
 - Menus, qualité et origine des produits et plats préparés
 - Tarifs pratiqués
 - Horaires et jours d'ouverture au public
 - L'organisation des moyens humains envisagés (effectifs, qualification)
 - Les conditions d'installation et d'organisation de l'activité, les dispositifs mis en place pour répondre aux contraintes et aux spécificités du site
 - o Les actions visant la réutilisation des emballages et couverts, la réduction et le recyclage des déchets, la réduction de la consommation électrique.
- La liste des besoins et demandes qui pourront être faites auprès des services de la Ville
- Un budget prévisionnel sur la période d'exploitation, intégrant une proposition de redevance comprenant :
 - o Une part fixe dont le montant minimum attendu est de 1000 € par période et
 - o Une part variable calculée par rapport au chiffre d'affaires.
- Le cadre de réponse technique et financier complété
- Le projet de convention d'occupation du domaine public
- Tout document permettant d'apprécier les garanties financières apportées

d. Modalités de remise des offres

Les offres d'occupation doivent être établies en un seul exemplaire. Les dossiers des candidats doivent être remis **au plus tard à la date et heure limites indiquées en page de garde du présent règlement de consultation.**

Cette remise des dossiers intervient uniquement par transmission par voie électronique sur le profil d'acheteur de la collectivité, à l'adresse URL suivante : <https://www.achatpublic.com>;

e. Critères de jugement des offres

Dès réception, les projets seront analysés par une commission composée du maire ou de son représentant, de représentants de la direction des espaces verts et de la biodiversité, du service commerce et de la direction des ressources juridiques et de la commande publique.

Les propositions seront analysées et classées au regard des critères suivants appréciés au regard des éléments présentés par le candidat dans son dossier et plus particulièrement dans les éléments listés ci-après :

1 / La valeur technique - 60 points :

- Prix des menus et formules
- Qualité des installations : mobiliers, équipements, structures,
- Qualité et origine des produits,
- Offre de produits, de menu, ou formules
- Éléments de développement durable :
 - Origine et qualité des produits
 - Actions visant la réduction de la consommation électrique
 - Actions visant la réutilisation des emballages et couverts, la réduction des déchets, le recyclage des déchets, la réutilisation et la recyclabilité du décor
- Périodes et horaires proposés par le candidat (voir articles 8 de la convention et cadre de réponse)

2/ La valeur économique et financière – 20 points

- Cohérence économique de la proposition et de la redevance proposée

3/ L'expérience et les références - 20 points

La ville de Caen se réserve la possibilité de recevoir en entretien et de négocier avec un ou plusieurs candidats présentant la ou les meilleures propositions suite à l'analyse des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

La ville de Caen peut également déclarer à tout moment sans suite la présente mise en concurrence.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

f. Renseignements complémentaires et visite du site

Une visite du site aura lieu **mardi 31 mars 2026**, le rendez-vous est fixé devant l'Orangerie à **09H00**. Pour participer à cette visite, il vous suffit de vous inscrire au plus tard le vendredi 27 mars 2026, 12H00 à l'adresse suivante commerce@caen.fr.

Après réception du présent dossier, **tout renseignement** complémentaire pourra être sollicité **avant Vendredi 3 avril 2026, 14H00** à l'adresse URL suivante : <https://www.achatpublic.com>. Les réponses anonymisées seront transmises à l'ensemble des candidats.

g. Calendrier prévisionnel à titre indicatif

